

# Compte rendu réunion du conseil municipal

Synthétique

Conseillers Municipaux : 11

En exercice : 11

Présents : 09

**L'an** deux mil vingt et un

**et le** 03 novembre

à 17 heures, **le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.**

*Date de la Convocation*

29 octobre 2021

**Présents** : Didier Vordy, Catherine Coindre, Christophe Cabrol, Virginie Gajewski, Julien Gardienet, Marie Roche, Georges Roche Fabienne Suwala, Barbara Schulz.

**Absents :**

Vincent Calvel procuration à Virginie Gajewski  
René Mirailles procuration à Julien Gardienet

**Secrétaire (s)** : Virginie Gajewski

*Ordre du jour :*

**-Passerelle Coupiac**

**-Hangar, Aire de lavage**

**-Gué de Mayranne « non validé » pour information**

**-Parking « travaux »**

**-OGS « schéma des déplacements « projet cahier des charges » »**

**-Eau - Fuite Alibert et Mayranne « pour information » Demande de subvention**

**-Gîte pour information**

**-Eclairage public pour information**

**Passerelle Coupiac :**

Le conseil accepte à l'unanimité le cahier des charges de la passerelle de Coupiac.

**Hangar, Aire de lavage :**

Mr le maire informe le conseil des travaux actuellement en cours au parking habitants. Ces tests programmés pour la 3<sup>ème</sup> semaine de novembre ont été avancés. Ils sont nécessaires pour la réalisation du hangar.

**Gué de Mayranne « non validé » pour information :**

Le dossier provisoire présenté pour la sécurisation du gué contient une proposition qui induira un barrage lors de fortes crues. Il doit être modifié.

Les travaux de désensablement doivent attendre la fin de l'étude pour être réalisés

**Parking « travaux »:**

Madame Barbara Schultz présente les travaux à réaliser au parking ; création d'un passage piétonnier, protection de la banque, panneaux d'affichages, poubelles et cendriers, aménagement du parking supérieur, stop à l'entrée, nouvelle implantation de la grille d'entrée.

Une étude doit être faite pour la vidéo surveillance.

Des demandes doivent être adressées à La Poste pour modifier les règles de dépôt des recettes et à Mme Breil pour alléger le fonctionnement.

Propositions acceptées à l'unanimité.

**OGS « schéma des déplacements « projet cahier des charges » » :**

Madame Suwala demande à ce que l'on clarifie davantage dans le projet du cahier des charges les interactions entre les visiteurs et les habitants de Minerve et l'environnement.

Il est aussi demandé à protéger les sites sensibles.

Ces remarques seront prises en compte lors de la prochaine réunion OGS.

**Eau - Fuite Alibert et Mayranne « pour information » Demande de subvention :**

Des fuites importantes (plus de 600m<sup>3</sup>) sont apparues avant le hameau des Aliberts. Mr le maire demande l'autorisation de solliciter le SIAEP pour étudier la réfection de cette canalisation et aussi le haut de l'alimentation du bassin de Mayranne sur lequel il y a aussi des pertes.

Accepté à l'unanimité.

**Gîte pour information :**

Le conseil soulève le problème du nettoyage des gîtes.

Madame Catherine Coindre fera une réunion consacrée aux gîtes pour réfléchir à cela mais aussi à la destination de ces bâtiments et des travaux à engager

Le stationnement et la fermeture de la cité feront l'objet d'une autre réunion.

**Réglettes d'informations :**

Il est demandé d'ajouter à l'ordre du jour la modification du règlement concernant la publicité dans la cité. Accepté à l'unanimité.

Il est demandé de pouvoir mettre 3 réglettes au lieu de 2 et la possibilité d'en implanter au « Caïre ».

Accepté à l'unanimité.

**Eclairage public pour information :**

L'éclairage public restera éteint de 1h à 5h30 tous les jours. Accepté à l'unanimité.

**Autres points**

Madame Roche demande à ce qu'une subvention de 150€ soit versée aux musiciens pour le spectacle du 12 décembre (déjà accepté lors du conseil du 8 juin).

Pour que cette subvention soit versée, Mr le Maire rappelle qu'une convention mentionnant les règles de sécurité doit être signée. Une facture ne suffit pas.

Le Maire,

Didier VORDY

